

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00041

Numéro SIREN : 969 201 532

Nom ou dénomination : Ceetrus France

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt 19193

FRANKS

WALLER

WALLER

- 3 DEC. 2018

IMMOCHAN FRANCE

Société Anonyme
Au capital de 264 279 720 €
Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny
59170 CROIX
RCS Lille Métropole 969 201 532

ET

IMMOCHAMP

SCI à capital variable
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59170 CROIX
RCS Lille Métropole D 431 816 289

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE**LES SOUSSIGNES :**

La société **IMMOCHAN FRANCE**, société anonyme au capital de 264 279 720 €, dont le siège social est CROIX (59170) rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 969 201 532, représentée par Monsieur Joël FABIANI.

D'UNE PART

La société **IMMOCHAMP**, société Civile Immobilière à capital variable, dont le siège est à CROIX (59170) rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 431 816 289, représentée par Monsieur Joël FABIANI.

D'AUTRE PART

ONT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Le projet étant né d'une fusion entre IMMOCHAN FRANCE et IMMOCHAMP, les Dirigeants desdites sociétés ont, conformément aux dispositions de l'article R 236-1 du Code de commerce, établi un projet de fusion contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêté des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de IMMOCHAMP devant être transmis à IMMOCHAN FRANCE.

La fusion absorption étant soumise au régime simplifiée des fusions, il n'a pas été nécessaire de solliciter la nomination d'un commissaire à la fusion.

2. L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié, au nom de IMMOCHAN FRANCE et de IMMOCHAMP, dans le BODACC du 24/04/2018, après dépôt le 20/04/2018 du projet de fusion au Greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole comme mentionné dans ledit avis.

3. Le projet de fusion et le rapport du Président de la société IMMOCHAN FRANCE ont été mis à la disposition des associés de ladite société dans les conditions prévues par la loi.

4. La décision de l'associé unique de la société IMMOCHAMP a approuvé le projet de fusion avec la société IMMOCHAN FRANCE et a décidé la dissolution de la SCI IMMOCHAMP au jour de la réalisation de la fusion en date du 11 juin 2018.

5. En application des dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 11 juin 2018.

La fusion définitive de la société absorbée par la société absorbante est donc actée dans la présente déclaration et entraîne de plein droit la dissolution de la société absorbée.

6. Les avis prévus par l'article R 210-9 du Code de commerce en ce qui concerne la fusion par absorption de IMMOCHAMP par IMMOCHAN FRANCE et par l'article R 237-2 du Code de commerce, en ce qui concerne la dissolution sans liquidation de IMMOCHAMP, seront publiés dans le journal d'annonces légales « Le Syndicat Agricole » du 15/06/2018.

7. Aucun autre document n'est déposé au Greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole, à l'appui de la présente déclaration de conformité ; les statuts de IMMOCHAN FRANCE n'ayant pas été modifiés, et conformément au point 5 de la présente, aucune assemblée générale extraordinaire ne s'est tenue.

et ceci relaté, le soussigné affirme que la fusion de la société IMMOCHAMP avec IMMOCHAN FRANCE est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

Fait à CROIX
Le 11 juin 2018
en 4 exemplaires

IMMOCHAMP
Joël FABIANI



IMMOCHAN FRANCE
Joël FABIANI



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

